Zeitschrift: Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero

Herausgeber: Schweizerische Heraldische Gesellschaft

Band: 9 (1895)

Artikel: Wappensculpturen an Gebaeuden Basels

Autor: Walter-Anderegg, A.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-744883

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

WAPPENSCULPTUREN AN GEBÆUDEN BASELS

Hierbei wieder zwei Tafeln mit Wappensculpturen an Gebæuden Basels.

Tafel A., enthält 5 Wappen, wovon mir die 2 obersten unbekannt sind: das mittlere stellt das Wappen der « Hügelin von Schöneck » dar, welches aber, abweichend von demjenigen an der St. Leonhardskirche, welches Herr Stückelberg schon eingesandt hat (Siehe *Archives Herald.* 1890. S. 370), mit einem Flügel auf welchem die Schildfigur wiederkehrt, einen Hut mit der Schildfigur als Kleinod besitzt. Farben: in Blau ein goldener Pfahl belegt mit 3 roten Schildchen übereinander. Das Original ist farblos aus rotem Sandstein gemeisselt.

Die 2. untersten Wappen sind diejenigen der Geschlechter Huber: geteilt von Schwarz und Silber mit 3. Ringen in verwechselten Farben 2. und 1. und Zwinger: in Rot eine Lanze, silberne Spitze, goldener Schaft, weisses Band.

Tafel B. Erstes Wappen ist dasjenige der « Münzmeister » genannt Sürlin, welches in rotem Sandstein gemeisselt ist. Die Farben des Wappens sind: gespalten von Silber und Schwarz belegt mit einem Sparren mit verwechselten Finkturen. Helmzierde: 2. Hörner, eines Silber das andere Schwarz. Die beiden andern Wappen befinden sich am historischen Museum und stellt das erstere das Wappen der Fröwler dar: blauer Schild mit goldenem Halbmond, umgeben von rot und weissem Wolkenbord. Das andere ist mir nicht bekannt da es nicht tinguiert und von mehreren Familien geführt wurde.

Die beiden letzten Wappen scheinen nicht zu gleicher Zeit entstanden zu sein. Das Erste ist dasjenige der Meyer zum Pfeil auch Meyer von Büren genannt: in Blau ein goldener abwärts fliegender Pfeil mit silberner Spitze und Bart überhöht von einem goldenem die Spitzen nach unten gerichteten Halbmond, von goldenem Borde umgeben. Die Familie Meyer zum Pfeil besteht nur noch aus einem männlichen Sprossen welcher unverheiratet ist.

Das andere Wappen ist dasjenige der Eckenstein: in Blau ein natürlicher roter Sandstein überhöht von einem goldenen Stern.

Der Fundort ist jedesmal bei den Wappen auf den Tafeln angegeben.

A. Walter-Anderegg

Généalogies et Chroniques de famille

(Suite et fin ; voir le numéro de Novembre).

IV

Il nous reste encore pour terminer cette notice à parler d'une autre catégorie de généalogies, le tableau de quartiers qui diffère complètement de ceux dont nous avons parlé jusqu'à présent. Ici, en effet, il ne s'agit plus de réunir les différents membres d'une même famille et la descendance d'un ancêtre commun. On prend au contraire comme point de départ le descendant et on recherche quels ont été ses ascendants dans toutes les directions. Le problème se posera donc ainsi: Etant donné N. N., qui ont été ses parents, ses aïeuls, ses bisaïeuls, ses trisaïeuls paternels et maternels? Pour donner la réponse à cette question, en un

tableau synoptique on inscrira le nom de N. N. au bas de la page, puis son père et sa mère seront placés un peu au-dessus à droite et à gauche; une ligne plus haut viendront les aïeuls, soit le père et la mère du père et le père et la mère de la mère. Ces quatre noms formeront ce que l'on appelle «les quatre quartiers» ; plus loin encore viendront les huit bisaïeuls, puis les seize trisaïeuls et ainsi de suite. L'addition de la série d'ancêtres placés sur la ligne supérieure formant le nombre de quartiers dont peut *faire preuve*, le descendant, pour cette raison, prend le nom de *probant*.

Ce genre de recherches était autrefois beaucoup plus répandu que maintenant parce que pour être admis dans des chapitres nobles, pour être décoré de certains ordres ou avoir part à telles fondations il fallait faire preuve d'un nombre déterminé de quartiers de noblesse, en général quatre ou seize, quelquefois davantage ce qui n'était pas toujours facile. D'après ce qui précède, il va de soi qu'on ne pouvait avoir que 4, 8, 16, 32, 64 quartiers de noblesse, — il n'y a guère que les familles de très haut parage qui puissent arriver à faire les preuves de 128 ou 256 quartiers. Si par exemple on arrive à reconstituer toute la lignée des 32 quartiers, mais qu'il y ait une seule alliance avec une roturière, cela ne laisse pas subsister 31 quartiers ; toute la série en est invalidée et il ne reste que la série inférieure avec 16 quartiers de noblesse.

Nous ne sachions pas que ces preuves aient jamais été requises en Suisse, mais autrefois très en usage en Allemagne surtout, elles y sont encore obligatoires dans quelques institutions, bien que la plupart aient considérablement mitigé, sous ce rapport, leurs exigences statutaires.

En dehors de cette recherche de la noblesse, qui en Suisse, n'a aucune valeur pratique, les tableaux de quartiers ne présentent pas moins un grand intérêt et cela pour toutes les familles, nobles ou non, dussent-ils n'étaler que des quartiers de roture ! Ils nous montrent les quatre, huit ou seize ancêtres dont le sang coule dans le nôtre, dont les penchants, les vertus ou les vices nous ont laissé leurs traces ; ils nous permettent de constater les influences diverses de race et de nationalité dont nous sommes le produit, en un mot nous pourrons en quelque sorte y étudier la provenance et le caractère des 16, 32 ou 64 ruisseaux qui, affluant deux par deux, ont fini par converger tous pour former ce lac d'eaux basses ou profondes, limpides ou troubles, tranquilles ou agitées qui porte le petit nom de *Moi !* La poursuite de ces sources est particulièrement instructive dans notre pays avec ses éléments si divers. Tel se croit un Bernois pur sang et voilà — *horribile dictu*, — qu'il constate dans ses veines une infiltration Zurichoise, un Bâlois de race n'est pas moins surpris de se découvrir une aïeule welche ; et que dira l'habitant de la ville de Calvin si une trisaïeule catholique vient faire irruption dans cette belle lignée d'ancêtres huguenots jusqu'alors crue immaculée. Les surprises de ce genre sont nombreuses et souvent fort curieuses.

Nous donnons le résultat d'une de ces recherches de quartiers (tableau IV), en demandant pardon de l'avoir choisi dans notre propre fond. Notre excuse est que nous l'avions sous la main et que nous n'aurions pas pu en établir un autre sans une perte de temps, bien inutile, puisqu'il ne s'agit que de fournir un spécimen de la manière de mettre en pratique la théorie que nous avons exposée plus haut. Nous avons adopté le système vertical qui est le plus usité, mais le tableau peut

aussi être établi horizontalement ; on place alors le probant à gauche du lecteur :

- JEAN GRELLET
  - Jacques-Louis Grellet
    - Abram-Louis Grellet } etc.
    - Jeanne-Elisabeth Bovet } etc.
  - Isabelle Vust
    - Abram Louis Vust } etc.
    - Emilie Perrin } etc.

TABLEAU IV.

- JEAN GRELLET, Né 1852, Ep : 1880 Elisabeth-J. Vashon-Baker.
  - Jacques-Louis *Grellet* n. 1792, m 1891.
    - Abram-Louis *Grellet* n. 1759, m. 1845.
      - Abram-Louis *Grellet.*
        - Guillaume *Grellet.*
          - Frédéric *Grellet.*
          - Marie-Marguerite *Henry.*
        - Elisabeth *Rosselet.*
          - Jean-Jacques *Rosselet.*
          - Jeanne-Marie *Petitpierre.*
      - Julianne *Sandoz*
        - Pierre *Sandoz.*
          - Pierre *Sandoz.*
          - Ursule *Calame.*
        - Suzanne *Robert.*
          - Jean-Louis *Robert.*
          - Suzanne *Houriet.*
    - Jeanne-Elisabeth *Bovet* n. 1763, m. 1847.
      - Jean-Jacques *Bovet.*
        - Jean-Jacques *Bovet.*
          - Claude *Bovet.*
          - Jeanne *Vaucher.*
        - Jeanne-Marie *Vaucher.*
          - Joseph *Vaucher.*
          - Jeanne *Vaucher.*
      - Catherine Elisabeth *Bovet.*
        - Daniel *Bovet.*
          - Ulrich *Bovet.*
          - Elisabeth *Cornaz.*
        - Marguerite *Perrin.*
          - Samuel *Perrin.*
          - Judith *Montandon.*
  - Georgette-Isabelle *Vust* n. 1812, m. 1879
    - Abram-Louis *Vust* n. 1785, m. 1851.
      - Jean-Michel *Wüst*
        - Jean-Georges *Wuest.*
          - Simon *Wuest.*
          - Catherine *Hager.*
        - Walpurga *Waeger.*
          - Jean *Waeger.*
          - Maria *Bintzel.*
      - Esther-Marguerite *Gerster.*
        - Vincent-Louis *Gerster.*
          - Isaac *Gerster.*
          - Suzanne *Isoth.*
        - Marguerite *Heinzeli.*
          - Isaac *Heinzeli.*
          - Anna-Marie *Petitpierre.*
    - Marianne-Emilie *Perrin* n. 1784, m. 1862.
      - Abram *Perrin.*
        - Josué *Perrin.*
          - François *Perrin.*
          - Esabeau *Heinzeli.*
        - Madelaine Henriette *Mottat.*
          - Abraham *Mottat.*
          - Madelaine d'*Ivernois.*
      - Marie-Louise *Du Pasquier.*
        - Pierre-Henri *Du Pasquier.*
          - Pierre *Du Pasquier.*
          - Suzanne *Matthey-Doret.*
        - Suzanne-Marie *Boy-de la-Tour.*
          - Pierre *Boy-de-la-Tour.*
          - Madelaine *Meuron.*

On trouve souvent dans les angles ou sur les côtés de pierres tombales, de vitraux ou de peintures héraldiques 2, 4, 8 ou 16 petites

armoiries entourant un écusson central. Ce sont les quartiers du personnage dont le monument rappelle la mémoire. Pour les interpréter correctement il faut être familiarisé avec la méthode de compter les quartiers, qui est la suivante : le probant, son père, son aïeul, son bisaïeul, etc., reçoivent tous le n° 1, la mère du probant, son père, son aïeul, son bisaïeul, etc., le n° 2 ; l'aïeul paternel, son père, et grand-père, le n° 3 ; l'aïeule maternelle ainsi que ses père et grand-pères le n° 4 et ainsi de suite. Les ancêtres paternels du probant auront donc tous des nombres impairs, les ancêtres maternels des nombres pairs. Le schema ci-joint fera mieux comprendre la marche à suivre.

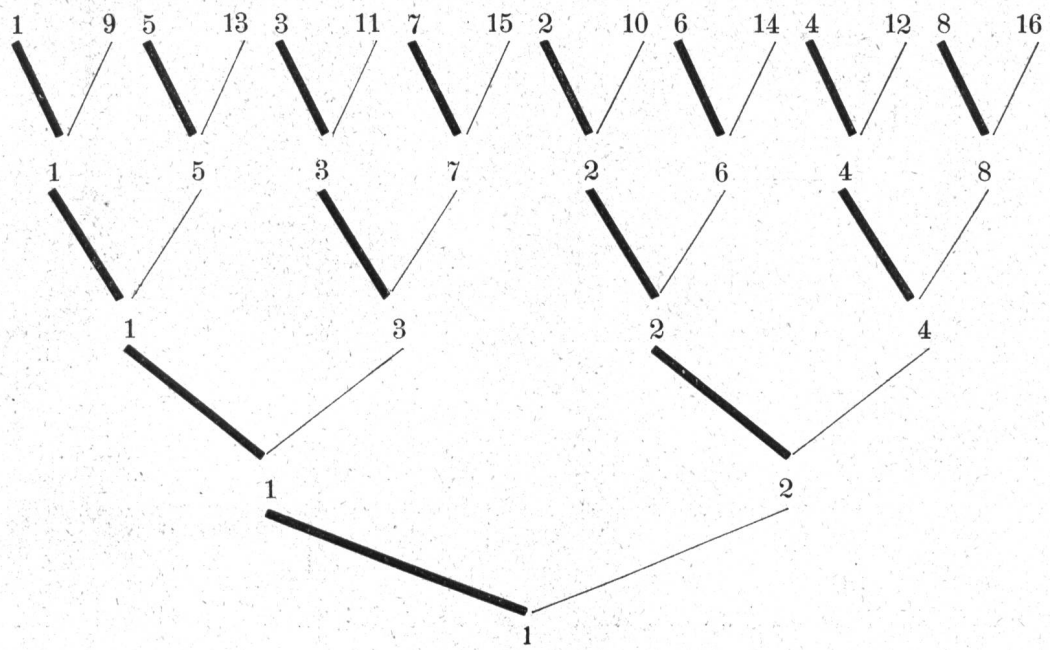

Sur un tombeau, dans un vitrail, etc., tous les nombres impairs se trouveront en premier rang, c'est-à-dire à gauche du spectateur, les pairs à droite; suivant donc qu'ils donnent 2, 4, 8 ou 16 ancêtres de la manière suivante :

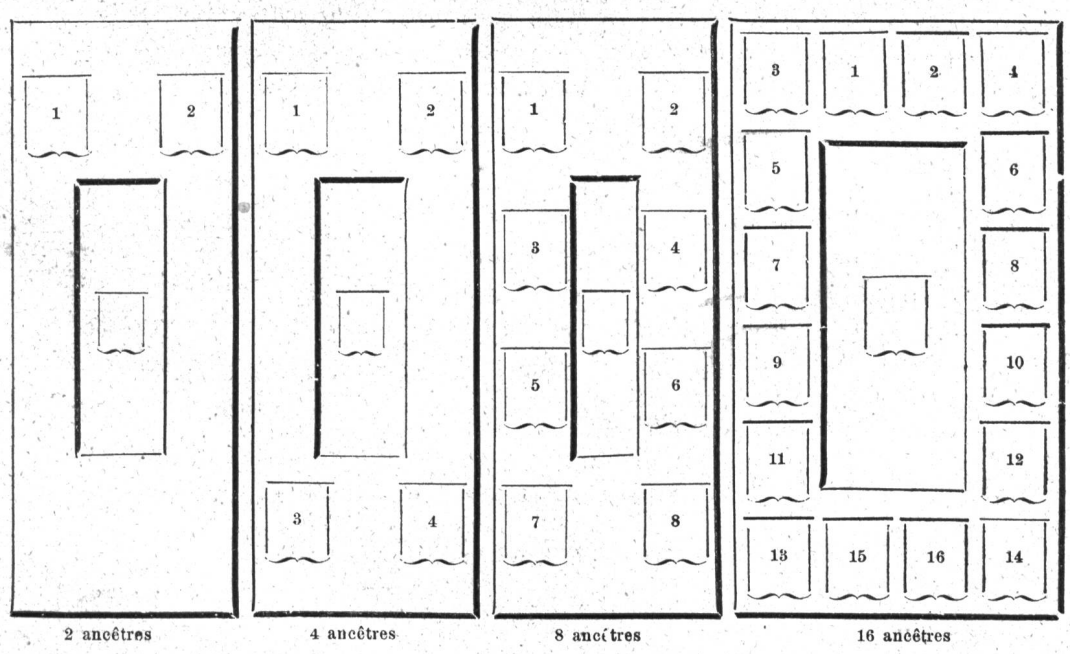

S'il s'agit du tombeau de deux époux on placera les quartiers du mari à gauche, ceux de la femme à droite, le père d'abord, puis la mère, ensuite la grand'mère paternelle enfin la grand'mère maternelle. Dans le cas de deux alliances les quartiers du mari sont généralement placés en tête de la pierre tombale, ceux de la première femme à gauche, ceux de la seconde à droite. Ces deux types sont illustrés par les dessins ci-dessous :

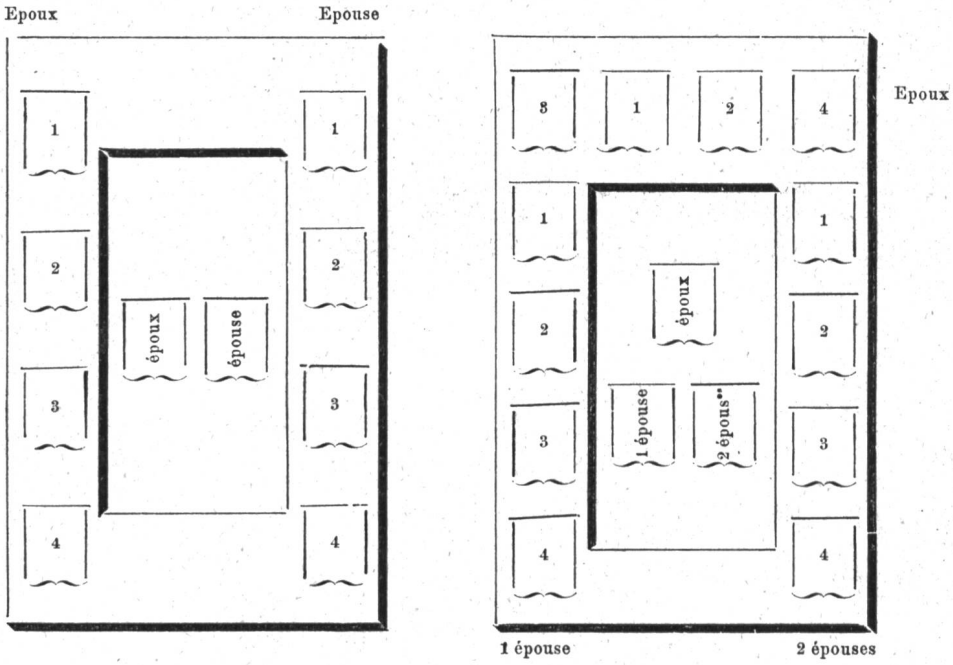

Les tableaux de quartiers se prêtent d'une manière toute spéciale à une ornementation artistique.

Ils contiennent en général un nombre beaucoup plus restreint de noms qu'un arbre généalogique proprement dit puisque 16 quartiers ne représentent que 31 personnes ; 32 en donnent 63. Il est donc plus aisé de pourvoir chaque individu de son écusson armorié. Les époux sont souvent reliés ensemble par des guirlandes, des mains jointes, des enlacements de feuillages et de figures à caprices selon le style et l'époque choisis pour ce travail. Dans la règle l'écusson du probant et ceux de la rangée supérieure sont seuls timbrés du casque et de son cimier, mais il en est souvent fait complètement abstraction.

Notre but en écrivant ce petit traité sur les généalogies et chroniques de famille n'a pas été d'épuiser une matière assez vaste ; nous n'avons pas non plus la prétention de donner notre méthode pour la mise en œuvre des documents comme la seule bonne ou même la meilleure. Nous avons simplement voulu faire part de nos expériences en parlant d'un système qui nous a rendu de bons services, et donner quelques indications pratiques d'une application générale mais qui pourront être plus ou moins modifiées suivant les besoins de cas spéciaux, suivant aussi les ressources et le goût de ceux qui voudront se livrer à des travaux généalogiques, car en définitive un bon ouvrier se façonne lui-même ses outils et un artiste ne suit que les impulsions de sa propre inspiration.

Jean GRELLET.